

Département de la Somme Arrondissement d'Amiens Canton d'Ailly sur Noye	Commune d'Oresmaux ☎ 03.22.42.02.17 – 📠 03.22.42.07.18 💻 mairie.oresmaux@orange.fr	Mairie Rue de l'école 80160
---	---	-----------------------------------

COMPTE-RENDU DE SÉANCE

du Lundi 8 Octobre 2018

Date de la convocation : 3 Octobre 2018

Date d'affichage du P.V. : 15 Octobre 2018

Nombre de membres afférents au Conseil municipal : 15

Nombre de membres en exercice : 11

Nombre de votants : 11

Membres en exercice : Mme GARNIER Martine ; Mme DAIRE Lysiane ; M. FRABOULET David ; M. BOUCHER Éric ; M. JACOB Daniel ; Mme PÉRONNE Michèle ; M. BERTRAND Hervé ; Mme MATHON Christine ; M. BAUDELOT Antoine ; M. GALAND Philippe ; M. DARNOUX Philippe.

Absents excusés : /

Absente non excusée : /

Secrétaire de séance : M. FRABOULET David.

L'an deux mille dix-huit, le lundi huit Octobre à vingt heures, le Conseil municipal de la commune d'Oresmaux, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame PÉRONNE Michèle, Maire.

ORDRE DU JOUR :

- ➔ Approbation de l'entreprise retenue par la commission d'appel d'offres : Travaux de reprise de concessions funéraires au cimetière d'Oresmaux
- ➔ Approbation des statuts de la Communauté de Communes Somme Sud-Ouest
- ➔ Approbation de la convention de mandat entre la Communauté de Communes Somme Sud-Ouest et la Commune d'Oresmaux : Travaux d'aménagement
- ➔ Fonds de concours à la Communauté de Communes Somme Sud-Ouest pour les travaux de bordurage : Rue des Carolines
- ➔ Protocole avec l'état pour la mise en œuvre du dispositif « Participation Citoyenne »
- Questions diverses

Le procès-verbal de la séance du Mardi 17 Juillet 2018 est approuvé à l'unanimité.

I- APPROBATION DE L'ENTREPRISE RETENUE PAR LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES : TRAVAUX DE REPRISSE DE CONCESSIONS FUNÉRAIRES AU CIMETIÈRE D'ORESMAUX

Madame le Maire donne lecture aux membres du Conseil Municipal du rapport d'analyse des offres relatives au marché des travaux de reprise de concessions funéraires au cimetière de la commune.

Deux entreprises ont répondu à la MAPA, date de remise des offres le 25 Septembre 2018 à 12 heures.

La Commission s'est réunie le Vendredi 5 Octobre 2018 à 18h30.

Lors de cette ouverture de plis, il s'avère qu'une seule des deux entreprises est en dessous du seuil de 90 000€ HT prévu par la loi pour les marchés à procédure adaptée.

Cette entreprise est LE GROUPE ELABOR.

Après en avoir délibéré et à la majorité (2 abstentions et 9 pour) des membres présents, le Conseil municipal approuve la candidature de l'entreprise ELABOR retenue par la Commission.

II- APPROBATION DES STATUTS DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES SOMME SUD-OUEST

Madame le Maire informe l'Assemblée que par délibération en date du 24 septembre 2018, la Communauté de Communes Somme Sud-Ouest a approuvé ses Statuts, lesquels doivent être soumis à l'approbation de l'ensemble des communes membres de la CC2SO selon le principe de la majorité qualifiée.

Le Conseil Municipal après avoir pris connaissance des Statuts de la CC2SO et en avoir délibéré par 8 voix POUR, 1 voix CONTRE, 2 ABSTENTIONS, approuve lesdits Statuts.

III- APPROBATION DE LA CONVENTION DE MANDAT ENTRE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES SOMME SUD-OUEST ET LA COMMUNE D'ORESMAUX : TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT

Madame le Maire informe l'Assemblée que la CC2SO, va assister la commune pour les travaux de voirie : Rue des Carolines. La communauté de communes Somme Sud-Ouest prévoit que les communes participent à la réalisation de ces travaux neufs sous forme de convention de mandat.

La commune devra verser par le biais d'une convention de mandat à la CC2SO le montant des travaux.

Le montant total des travaux avant réalisation est estimé à 65 254.34€ HT
(Soit 25 089.64 € HT pour la commune et 40 164.70€ HT pour la CC2SO)

Vu l'article L5214-15 du Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu les statuts de la CC2SO en matière de voirie,

Après avoir ouï l'exposé du Maire et après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité d'autoriser Madame le Maire à signer tout document se rapportant à cette décision.

IV- FONDS DE CONCOURS À LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES SOMME SUD-OUEST POUR LES TRAVAUX DE BORDURAGE : RUE DES CAROLINES

Madame le Maire informe l'Assemblée que la CC2SO, va réaliser, à sa demande, des travaux de bordurage rue des Carolines. La communauté de communes Somme Sud-Ouest prévoit que les communes participent à la réalisation de ces travaux neufs.

La commune devra verser un fonds de concours à la CC2SO égal à 50 % du montant Hors Taxes des travaux, subventions déduites.

Le montant des travaux avant réalisation est estimé à 36 270.87 € HT.

Vu l'article L5214-15 du Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu les statuts de la CC2SO en matière de voirie,

Après avoir ouï l'exposé du Maire et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

- **Décide** de verser un fonds de concours à la CC2SO pour la réalisation des travaux de bordurage Rue des Carolines. Le montant de ce fonds de concours sera au plus de 50 % du montant HT à charge de la CC2SO,
- **Invite** son Maire à signer tout document se rapportant à cette décision.

V- PROTOCOLE AVEC L'ÉTAT POUR LA MISE EN ŒUVRE DU DISPOSITIF « PARTICIPATION CITOYENNE »

Madame le Maire indique que dans le cadre de l'amélioration de la sécurité, la note 10CJ1117146J du 22 Juin 2011 du Ministère de l'Intérieur, prévoit de mettre en œuvre au sein d'une commune le dispositif de Participation Citoyenne.

Évoqué sur la Commune d'Oresmaux, lors de la réunion publique du 17 Septembre 2018, Madame le Maire précise qu'il est apparu intéressant de mettre en œuvre ce dispositif sur la commune.

Il s'agit de l'engagement d'un certain nombre d'habitants dans une démarche collective visant à améliorer le niveau de sécurité de la commune.

Empruntant la forme d'un réseau de solidarité de proximité, constitué de une ou plusieurs chaînes de vigilance structurées autour de citoyens référents, qui alertent s'ils estiment nécessaire les services de la Gendarmerie, lorsqu'ils sont témoins de faits de nature à troubler la sécurité des personnes ou des biens.

Madame le Maire insiste sur le fait que ce concept n'est autre qu'une action complémentaire dans la lutte contre les phénomènes de délinquance et qu'il n'a pas vocation à se substituer à l'action de la Gendarmerie.

En conséquence, Madame le Maire propose au conseil municipal, de l'autoriser à signer le protocole pour la mise en œuvre du dispositif d'accord « Participation Citoyenne ».

Après délibération, et à l'unanimité, les conseillers autorisent Madame le Maire à signer le protocole avec l'État pour la mise en œuvre du dispositif accord « Participation Citoyenne ».

QUESTIONS DIVERSES :

◆ Plan local d'Urbanisme Intercommunal :

Madame le Maire présente aux membres du conseil les plans en cours d'élaboration pour « l'arrêt-projet » du PLUi.

◆ Cérémonie du 11 Novembre :

Madame le Maire fait part de la demande de Madame BECCART Sabrina :

« Pouvez-vous vous occuper de faire mettre en place des jardinières avec du sable dedans afin que les élèves plantent un bleuet ou un coquelicot en papier devant le monument ? »

Approbation à l'unanimité pour l'achat de 2 gros bacs en bois.

◆ Téléthon :

Madame le Maire informe les conseillers que le téléthon a lieu le Vendredi 7 Décembre.

Le conseil accepte à l'unanimité de mettre en place cet événement avec l'école.

◆ Arbre de Noël :

Madame le Maire annonce aux membres du conseil que cette année, l'Arbre de Noël a lieu le Mardi 18 Décembre 2018.

Lors de cette soirée, les enfants chanteront, nous pourrons découvrir le marché de Noël et les enfants recevront leurs cadeaux par le Père-Noël.

◆ Colis des Aînés :

Madame le Maire présente plusieurs catalogues. Après discussion, les membres du conseil décident à l'unanimité de conserver l'entreprise habituelle.

◆ Adhésion au CDG 80 :

Madame le Maire donne lecture du courrier du Centre de Gestion de la Somme, demandant l'affiliation du Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Somme.

Approbation à l'unanimité.

La séance est levée à vingt-et-une heures.

Fait et délibéré en séance les, jour, mois et an susdits.

Ont signé au registre les membres présents.